AnchorNourriture en bagage à main dans l'avion

Nourriture en bagage à main : que puis-je emporter avec moi ?

Règles générales pour le transport de denrées alimentaires dans les bagages de cabine et de soute

Pour le temps du voyage en avion, nous aimerions souvent emporter quelque chose à manger au cas où nous serions pris par ce qu'on appelle la « petite faim ». Toutefois, dans une telle situation, la question se pose immédiatement : les **denrées alimentaires** sont-elles **autorisées** dans les bagages de cabine ?

La réponse à cette question est favorable aux passagers : aucune compagnie aérienne n'interdit **le transport de nourriture dans ses bagages de cabine**. Les passagers peuvent également avoir besoin de savoir que **la nourriture est autorisée à la fois dans les bagages de cabine et dans les bagages de soute.** Dans le cas des bagages enregistrés, nous pouvons transporter presque tout, dans le cadre des normes de sécurité et des dimensions et poids des bagages. Toutefois, il existe plusieurs restrictions concernant la nourriture dans les bagages de cabine.

La nourriture dans les bagages de cabine et les règlements douaniers

Les réglementations douanières s'appliquent au **transport de denrées alimentaires** surtout lors de voyages en dehors de l'UE vers les États membres de l'UE. La viande, les produits laitiers et autres produits d'origine animale, ainsi que les fruits et légumes, ne sont pas admis dans les bagages de cabine sur ces vols.

En outre, il est bon de se familiariser avec les **réglementations douanières du pays de destination** et des pays de transit par lesquels vous volerez. Certains d'entre eux ont des règles supplémentaires qui interdisent l'importation de certains **produits alimentaires**, le plus souvent frais. Cela vous permettra d'éviter les problèmes avec les bagages à l'aéroport.

Types de produits alimentaires autorisés dans les bagages de cabine

Dans la plupart des compagnies aériennes, nous pouvons **transporter de la nourriture** sans restriction dans nos **bagages à main**. Toutefois, elle doit être emballée dans son emballage d'origine et **avoir une date de péremption**.

Les produits périssables méritent une attention particulière car certains transporteurs peuvent interdire qu'ils soient pris à bord. Veuillez vérifier les exigences de votre compagnie aérienne, en particulier pour les itinéraires plus longs, pour vous en assurer.

N'oubliez pas non plus comment transporter les boissons et les produits liquides et semi-liquides - ceux qui peuvent se répandre. **En bagage à main**, vous pouvez avoir au total 1 litre de liquide divisé en récipients d'une capacité maximale de 100 ml. Ces réglementations sont dictées par des **exigences de sécurité.**

Vous trouverez ci-dessous une liste non-exhaustive concernant le transport de certains produits alimentaires au sein de l'UE.

type de produit	bagage de cabine	bagage de soute
Gâteaux maison	OUI	OUI
Bonbons, gâteaux, biscuits, chips, barres	OUI	OUI
Nourriture pour bébé pour le temps de voyage	OUI*	OUI
Saucisses, charcuteries, viandes en conserve	OUI	OUI
Bouillons de viande en cubes	OUI	OUI
Miel	OUI**	OUI
Fruits, légumes, herbes aromatiques	OUI	OUI
Aliments en conserve ou en pot, p. ex. soupes, sauces, gelées, épices, miel, chocolat	OUI**	OUI
Épices orientales liquides	OUI**	OUI
Sauces, soupes, gelées - en poudre	OUI	OUI
Fromages à pâte dure de type parmesan	OUI	OUI
Bocaux avec confitures, compotes etc.	OUI**	OUI
Bocaux avec champignons secs	OUI	OUI
Aliments solides, par ex. sandwiches, biscuits, fromages, barres de céréales, noix	OUI	OUI

** Les aliments pour nourrissons : jus, eau, lait - sont autorisés dans les bagages à main et ne sont pas limités. Toutefois, il est nécessaire de déclarer ces produits pour un contrôle de sécurité distinct.*

*** Les liquides peuvent être transportés dans des récipients jusqu'à 100 ml.*

Est-ce-que cet article vous a fourni les informations que vous recherchiez ?

Oui | Non